



L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE ET DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr.
Un Numéro, 15 centimes.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

ANNONCES :

Correspondants chargés de les recevoir
A Paris : MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3
Lafitte-Bullier et Co, place de la Bourse, 8
A Lyon, chez M. Pournier, rue Comfart, 44.
Annonces ordinaires 30 cent. la ligne.
Prix : Réclames 30 cent. la ligne.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1869, dans les quatre journaux suivants : Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, le Journal de Roanne, l'Écho Roannais.

Partant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10 c. pour les communes suivantes :
Babigny, Chénay, Combe-Vernay, Cordelle, Ligny, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonains, Riorges, St-Cyr-de-Favières, St-Maurice, Villemonais, Ville-est, Vougy.

S'ADRESSER

Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces,
A MM. Marion et Vignat, imprimeurs, place de l'Hôtel de Ville.
ON S'ABONNE
A Roanne, chez tous les libraires.
A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.
A Lyon, chez M. Pournier.
A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Co.

Dernière levée de la boîte au bureau.

7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.
11 h. 30 matin. Babigny, Montbrison, St-Etienne — Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont-Moulins.
3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon.
6 h. 30 soir. Belmont, Chazotte, Thizy.
7 h. 30 soir. Paris, Clermont, Moulins.
9 h. 30 soir. Lyon, Villefranche, Masselie.
10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne, Montbrison, Feurs, Charlieux, Paris, Clermont.

CHEMINS DE FER

Service d'été (10 mai 1869)

STATIONS	MATIN	SOIR
Roanne	8 28	7 30
St-Germain-L.	8 48	7 50
Laplaudière	9 10	8 12
St-Germain-d'E.	9 22	8 24
St-Germain-d'E.	9 34	8 36
Moulins	10 10	9 12
Paris	11 10	10 12

de Roanne à Paris

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

de Roanne à St-Etienne

de Roanne à Lyon

de Roanne à Vichy

de Roanne à Clermont

Roanne, le 4 Juillet 1869.

REVUE POLITIQUE

On fonde de grandes espérances sur la nouvelle Chambre, et on attend avec une impatience qui n'est pas exempte d'anxiété le réveil parlementaire. Cette Chambre est, il est vrai, presque entièrement composée de députés que les électeurs n'auraient pas choisis s'ils avaient pu s'affranchir de la pression administrative; ces députés n'ont pas d'initiative, ils font consister l'indépendance à se dégager de toutes les doctrines que les ministres combattent après les avoir défendues; ils sont dévoués, complaisants, dociles et soumis, mais leurs récentes professions de foi ont montré qu'ils avaient conscience des dangers de la situation, et on les croit un peu moins disposés que par le passé à se prêter aux fantaisies du pouvoir. On compte aussi beaucoup sur l'opposition qui, fortifiée par ses nouvelles recrues, est en mesure de reprendre vigoureusement la lutte, de proclamer avec un surcroît d'énergie les vérités qui font battre le cœur du pays. Oui! c'est pour nous une grande consolation, dans notre impuissance et dans notre misère, d'écouter ces voix éloquents! Leurs accents nous empêchent de désespérer, leur éclat ravive notre patriotisme et s'élève comme la protestation indignée de la justice et de la raison. C'est par ces voix que la France s'adresse à l'Europe; grâce à cette élite d'orateurs qui se consacrent si vaillamment aux revendications libérales, les autres peuples voient que nous nous relevons de nos défaillances, ils pressentent le jour où nous aurons définitivement reconquis notre souveraineté.

Dans la courte session qui vient de s'ouvrir, l'opposition devrait, selon nous, ne pas se borner à la vérification des pouvoirs, mais appeler immédiatement la discussion sur la question de paix et de guerre, dont le public continue de se préoccuper, et qui ne peut demeurer indifférente à l'état de point d'interrogation.

Il faut en finir avec ce cauchemar et, s'il est nécessaire pour mieux le détruire de faire apprécier les désordres qu'il produit, qu'on s'adresse aux chambres de commerce et qu'on leur demande quelle a été, depuis trois ans seulement, l'influence des bruits de guerre sur les transactions.

Ce que nous avons peine à comprendre, c'est que les hommes considérables qui sont

les représentants les plus autorisés de l'industrie, du commerce et de la finance, n'aient pas de leur influence, soit auprès du gouvernement, soit auprès des députés, pour nous délivrer de cette politique boiteuse.

E. DEBRIGES.

On disait, depuis quelques jours, qu'à la suite du décret qui nomme M. Jérôme David grand officier de la légion d'Honneur, M. Schneider avait remis à l'Empereur sa démission de président du Corps législatif. La nouvelle était vraie. Voici, d'après le *Journal officiel*, la lettre adressée à Sa Majesté par l'honorable président :

Paris, le 21 juin 1869.

Sire,

Pour servir Votre Majesté, je n'ai jamais compté avec mes convenances personnelles ni avec mes intérêts; mais l'Empereur comprendra, je l'espère, que je me préoccupe davantage des sentiments de dignité, et que je considère comme un devoir de ne pas laisser affaiblir en mes mains l'autorité morale, si nécessaire au président d'un grand corps.

La nomination en ce moment de M. le baron J. David comme grand officier de la légion d'Honneur, me paraît avoir ce résultat; elle comporte d'ailleurs, dans les circonstances actuelles, une signification qui m'oblige à prier l'Empereur d'accepter ma démission de la haute fonction qu'il avait daigné me conférer.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,
Le très humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet,

SCHNEIDER.

Cette lettre, inspirée par un sentiment de dignité respectable jusque dans son exagération, est parvenue au camp de Châlons à l'Empereur, qui lui a fait la réponse suivante :

« Camp de Châlons, le 24 juin 1869.

« Mon cher Monsieur Schneider,

« Je ne puis accepter la démission que vous m'offrez par votre lettre du 21 que je n'ai reçue qu'hier.
« Au moment où je vous donnais un nouveau témoignage de ma confiance et de mon estime pour les services éminents que vous avez rendus au pays et à mon gouvernement,

« il n'a pu entrer dans ma pensée de faire un acte qui portât atteinte à votre dignité, ni à affaiblir l'autorité morale qui vous est nécessaire comme président du Corps législatif.
« La promotion au grade de grand-officier de la légion d'Honneur de M. le baron Jérôme David, n'a en effet, aucun des caractères que vous lui attribuez; elle est la juste récompense d'une carrière honorablement remplie et la réalisation d'une promesse faite l'année dernière, et dont, je crois, vous avez connaissance.

« Je ne saurais admettre davantage que cette nomination ait dans l'opinion publique la signification que vous paraissez redouter.
« La politique de mon gouvernement se manifeste assez clairement pour éviter toute équivoque. Après comme avant les élections, il continuera l'œuvre qu'il a entreprise : la conciliation d'un pouvoir fort avec des institutions sincèrement libérales.

« Je compte sur votre dévouement pour m'aider à l'accomplissement de cette tâche.
« Croyez, mon cher monsieur Schneider, à ma sincère amitié,

« NAPOLEON »

Devant l'affectueuse insistance de l'Empereur, M. Schneider a retiré sa démission. Le malentendu disparaît donc à la satisfaction de tous les hommes de loyauté et de bienveillance.

Ouverture du Corps législatif.

La session du Corps législatif a été ouverte lundi 28 juin par une séance publique. La salle des Pas-Perdus présentait une animation toute particulière. C'étaient les anciens députés et les nouveaux venus qui se retrouvaient et qui s'adressaient de mutuelles félicitations dont les poignées de main ont fait à peu près tous les frais. A deux heures 1/2 Son Exc. M. le Président Schneider a pris place au fauteuil de la présidence. Les députés ont occupé successivement leurs places; ils étaient à peu près au complet. M. Schneider a procédé à l'appel des plus jeunes députés et les a invités à prendre place au bureau en qualité de secrétaires. M. le duc de Mouchy a été appelé le premier comme le plus jeune. Le nom de M. Wilson a suscité dans le sein de l'assemblée un mouvement de curiosité très-marqué. En l'absence de M. d'Estournel, M. Guyot-Montpoux, nouveau député de la Haute-Loire a complété le nombre des secrétaires. La constitution du bureau terminée, M. le Président Schneider a donné la parole à Son

Exc. le ministre d'Etat qui a fait connaître à la chambre les motifs qui ont décidé le gouvernement à convoquer les députés en session extraordinaire pour la vérification des pouvoirs.

M. le ministre d'Etat a déclaré que dans l'intervalle qui s'écoulerait entre cette session et la session ordinaire, le gouvernement compte étudier l'ensemble des mesures qui pourraient donner la meilleure satisfaction aux aspirations de l'opinion publique. Cette déclaration a été fort bien accueillie par la Chambre. On a procédé ensuite au tirage des bureaux, entre lesquels la répartition des dossiers électoraux se fera par ordre alphabétique des départements.

M. le président ayant recommandé de s'occuper tout d'abord des élections qui ne devaient pas être sérieusement contestées, cette expression a été relevée par M. Magnin, sans aucune discussion, et la séance a été immédiatement levée. La chambre s'est ajournée à jeudi prochain pour sa première séance publique. Au dehors, de nombreux groupes stationnaient, curieux de voir la physionomie des nouveaux élus; la circulation n'a pas été interrompue un seul instant.

Son Exc. M. de Forcade, entièrement remis de son indisposition, assistait à la séance du Corps législatif.

Première séance du Corps législatif

Jeudi, grande affluence dans les tribunes, dès avant l'ouverture de la séance du Corps législatif. Au dehors, tant sur les quais que sur la place de Bourgogne, seulement quelques groupes de curieux, d'ailleurs très-paisibles.

On disait, dans l'hémicycle, qu'une demande d'interpellation sur la politique intérieure, demandée signée par 80 députés et à laquelle la gauche et la droite sont restées étrangères, serait déposée sur le bureau. Il n'en a rien été. Ce n'est que partie remise. Ajoutons que le gouvernement a accepté le débat, voulant que la situation soit tout de suite et complètement éclaircie.

MM. Pelletan et Picard ont essayé deux escarmouches. Le premier a demandé communication des listes d'émargement servant à constater le vote des électeurs. La motion combattue par M. Buffet, n'a pas eu de suite. M. Picard n'a été ni plus ingénieux ni plus heureux en demandant la liste des « faveurs » accordées à l'occasion des derniers scrutins. La Chambre a passé outre et a commencé la vérification des

pouvoirs, travail qui n'occupera pas plus de sept à huit séances et qui, à partir de demain, se poursuivra sans interruption. Les bureaux ont déjà validé 230 nominations.

Un journal du soir annonce que M. Gambetta vient de partir pour Causerets. « Les médecins » de l'honorable député lui auraient interdit tout discours politique jusqu'à nouvel ordre. Voilà des médecins d'une rigueur bien avisée!

Un membre de la majorité du Corps législatif adresse à la Presse ces réflexions :

Il ne faut pas se le dissimuler, les députés nouveaux, comme les députés réels, apportent de la province de toutes autres idées, de toutes autres impressions que celles qui dominaient dans l'ancienne législature. Il en est en politique comme en toute chose : les vérités viennent au jour subitement; elles sortent comme l'éclair du milieu où elles existaient à l'état latent. Il serait puéril de ne pas les reconnaître ou de vouloir leur résister. On l'a dit de bien haut : l'opinion publique est, en définitive, le souverain maître.

Est-ce contre le gouvernement personnel que le pays paraît s'être prononcé? Oui et non.

Oui, toute la politique de ces dernières années est condamnée. Car cette politique n'a été qu'une série de fautes, de faiblesses, de revers, interrompue seulement par des triomphes de tribune; mais si le peuple français peut manquer de certaines qualités, on ne peut lui reprocher de manquer d'esprit. Il a donc vu clair à travers la splendeur du langage; il a vu le vide et le mensonge. On peut se laisser tromper pendant quelque temps, mais quand on s'aperçoit de son erreur, la colère n'en est que plus vive. Sur ce point, la manifestation est complète.

« Est-il juste, cependant, de dire que les masses se sont prononcées contre l'Empereur lui-même? Quelle soit l'opinion personnelle de tout homme de bonne foi, il doit répondre hardiment : Non. Et, en effet, sans tenir compte de cette popularité si réelle de l'Empereur, qui se manifeste nettement, dans toutes les circonstances, au milieu des populations ouvrières en effervescence comme dans les populations rurales, il faut reconnaître que le prestige du nom de Napoléon existe encore dans toute sa force pour l'Empereur, mais qu'il ne couvre plus son gouvernement. Comment expliquer cette apparence de contradiction, si ce n'était que les masses clairvoyantes ne sentent plus le gouvernement du pays dans les mains de l'Empereur lui-même, mais dans les mains d'un ministre tout puissant?

« Aujourd'hui, on croit encore à l'Empereur; on croit encore à sa volonté de faire revivre le prestige envolé à la suite du Mexique et de Sadova; on croit à son courage, à son dévouement pour le bien et pour la liberté; mais on ne croit pas, on ne veut plus croire à un gouvernement qui se personnifie plus que jamais dans un orateur. C'est là aujourd'hui le gouvernement personnel dont on ne veut plus.

Nous répétons que c'est un membre de la majorité gouvernementale, qui juge ainsi la situation. — Mallevall.

FEUILLETON DE L'ÉCHO ROANNAIS

UNE NUIT

DANS LA FORÊT NOIRE

Par le baron FRÉDÉRIC DE REIFFENBERG.

Il voulut s'en assurer; et s'étant approché d'eux, il leur assura que son intention était de les garder à son service, et même d'améliorer de beaucoup leur position.

Mais dès les premiers mots, Frantz l'arrêta :
— Nous vous remercions, monsieur, dit-il avec une certaine noblesse, de vous intéresser à de pauvres gens tels que nous; mais, s'il nous reste un désir, c'est de rejoindre bientôt le dernier descendant de nos maîtres!

— Le dernier, Frantz? s'écria Déborah d'un ton de reproche. Tu oublies l'enfant!

— L'enfant murmura le vieillard en hochant la tête, qui sait si elle existe encore? Crois-moi, le souffle qui a tué le père n'épargnera pas une frêle créature de cinq ans à peine. La race est condamnée... elle doit s'éteindre; l'enfant ne vivra pas!

Et retenant un sanglot :
— Notre tâche est finie! ajouta-t-il.

Déborah regarda son mari avec indignation.
— Et moi, s'écria-t-elle, je te dis que tu es un ingrat!

— Moi! dit Frantz.

— Un ingrat et un mauvais serviteur! Non, notre tâche n'est pas finie... C'est aujourd'hui qu'elle commence! Tant qu'il restera une goutte de sang des comtes, notre place sera auprès d'elle. Et qui donc protégera l'orpheline, qui donc veillera sur son berceau, si nous, les serviteurs de sa famille, nous l'abandonnons à des mains étrangères? Ne faut-il point d'ailleurs

remettre à l'héritière d'Ellenstein, ou au moins à ceux que la loi nommera ses tuteurs, la fortune que lui destinait son père? Tu le vois donc bien, Frantz, il faut partir. À l'instant même, quand nous devrions faire le voyage à pied et en mendiant notre pain! Et si, comme tu le dis dans tes folles terreurs, l'enfant est condamné, eh bien! c'est alors que notre tâche sera remplie, et que nous reviendrons, comme deux chiens fidèles, mourir où sont morts nos pères!

La vieille femme s'était animée en parlant ainsi. La flamme du dévouement avait monté de son cœur à ses joues flétries, et ses traits revêtirent pendant un instant une expression sublime.

Frantz la contempla avec affection.
— Tu es une digne femme, Déborah, et tu vaudrais mille fois mieux que moi, dit-il. Oui, tu as raison, il faut partir. Mais je partirai seul. Dieu merci! je suis robuste encore, et nulle fatigue ne m'effraiera au service de l'enfant. Quant à toi, qui es si faible, et qui as besoin de repos, tu m'attendras ici en priant pour l'orpheline.

Déborah n'avait point prévu qu'il lui faudrait se séparer de son mari. La pauvre femme fut frappée au cœur; mais connaissant Frantz, et sachant que rien au monde ne pouvait lui faire abandonner une résolution prise, elle se tut et baissa la tête.

En ce moment, une légère exclamation de Dalibray attira l'attention du garde-chasse. Les yeux de Georges venaient de rencontrer un objet excitant au plus haut degré sa surprise.

Les murailles de la chambre d'Arnold étaient revêtues de larges panneaux de chêne plus ou moins sculptés et ornés de moulures. Sur le bois même de l'un de ces panneaux, on avait peint un portrait en pied, de grandeur naturelle, représentant un jeune homme d'une beauté sombre, richement vêtu à la mode du siècle dernier.

Georges avait vu ce portrait en entrant, mais

ce qu'il n'avait pas remarqué alors, c'est l'extrême ressemblance qui existait entre ce visage et celui de Karl le Bûcheron.

— C'est le père du comte Arnold, dit Frantz.
— Et de Karl sans doute? demanda Georges.
— Hélas! murmura le garde-chasse, ce bûcher sera bientôt peut-être le seul descendant d'Ellenstein.

— Voilà l'assassin! pensa Dalibray.
— Mais, reprit Frantz, ceci me rappelle un ordre de mon maître... Sa dernière volonté. Tiens, femme, dit-il à Déborah en lui tendant les deux mille francs d'Arnold, porte ceci à Karl. Puisse cet argent lui inspirer des pensées plus chrétiennes.

Déborah sortit.
— Et maintenant, continua le vieillard, le comte a dû écrire un testament; il s'agit de le mettre en sûreté, ainsi que les valeurs, qui sont ici sans doute.

Frantz ouvrit le secrétaire; mais soudain il blêmit et recula d'un pas.

Le secrétaire était vide.
— Oh! dit-il en tombant anéanti sur un siège, la main de Dieu s'appesantit cruellement sur cette maison!

— Cherchez encore! lui dit Georges, l'argent peut se trouver dans un autre meuble.

Frantz se leva et reprit ses perquisitions avec une activité fébrile... Peine perdue! Hormis la montre d'Arnold, sa bourse contenant quelques pièces d'or, et deux ou trois bijoux de famille, le garde-chasse ne put découvrir aucune valeur.

— Tout est dit! s'écria-t-il, l'orpheline est ruinée...

Georges s'attendait à ce résultat. Il réfléchit un instant, puis s'approchant de Frantz :
— Cette somme était donc bien forte? demanda-t-il.

— Il y avait sept cent mille francs! Toute la fortune du comte.

— Sept cent mille francs! s'écria Georges, et ajouta-t-il lentement, comment expliquez-vous la disparition de cet argent?

Le garde-chasse voila son visage de ses deux

mains :

— Il roule avec le cadavre du maître, répondit-il, là-bas dans les eaux du Rhin... Le pauvre insensé! il a dans sa démence englouti avec lui l'avenir de son enfant!

Dalibray fit un geste de doute :

— Venez! dit-il néanmoins au vieillard, nous allons descendre dans la vallée, nous suivrons le cours du fleuve, nous fouillerons son lit, et nous retrouverons le comte.

Frantz ne bougea pas. Il secoua tristement sa tête grise :

— Merci, monsieur! dit-il d'une voix navrée, vous êtes un noble cœur, et Dieu vous bénira; mais ce que vous proposez est impossible!

— Impossible!... Et pourquoi?

— Le Rhin ne rend pas ses victimes... regardez ses tourbillons... écoutez-les mugir!

— Mais, reprit Dalibray, êtes-vous bien sûr que le comte est ici des valeurs aussi considérables.

— Si j'en suis sûr! s'écria le vieillard, il me l'a dit lui-même, et d'ailleurs, n'ai-je pas pu m'en assurer par mes propres yeux?

— Comment cela?

— Hier, en me confiant ces deux mille francs destinés à Karl, — il les a tirés d'un portefeuille plein de billets de banque... Je vois encore le portefeuille, — il était rouge et gravé à ses armes.

— Un portefeuille rouge! s'écria Georges.

En même temps, il se rappela la singulière rencontre qu'il avait faite le matin même, et que la multiplicité des événements avait chassée de sa mémoire. Il se rappela ce voyageur dont la main sanglante maniait un portefeuille semblable à celui que dépeignait Frantz.

Jusques-là, Georges avait soupçonné Karl d'être l'assassin du comte. Son agitation, ses mensonges, cette blessure inexplicable lui avaient semblé de sûrs indices. En apprenant que le bûcheron était le frère naturel d'Arnold, il avait été confirmé dans ses conjectures.

Maintenant, il était brusquement rejeté dans l'indécision. Pourtant il lui paraissait palpable

que l'hôte du château avait dû, sinon commettre le meurtre et le vol, du moins y coopérer, — et sans abandonner ses préventions au sujet de Karl, Dalibray lui donna dans son esprit le mystérieux voyageur pour complice.

Aussitôt, il communiqua ses soupçons au garde-chasse. Le vieillard écouta attentivement, fut frappé du rapport de quelques circonstances, mais après de sérieuses réflexions, il déclara qu'en son âme et conscience l'hôte de la veillée aussi bien que le bûcheron étaient innocents du crime que Georges leur imputait. Il raconta comment lui, Frantz, il avait passé la nuit couché devant la porte de son maître; il affirma sous serment que le voyageur français n'avait quitté sa chambre que pour partir, et que pendant ce temps il n'était pas resté seul une minute. Restait la coïncidence du portefeuille; mais l'étranger ne pouvait-il, lui aussi, posséder un portefeuille rouge; et quant à sa main sanglante, n'avait-il pu se blesser par un accident quelconque?

Pour ce qui concernait Karl, Frantz assura que toutes les issues ayant été closes dès le coucher du soleil, et le vieillard ayant fait sa ronde minutieuse habituelle, il eût été impossible au bûcheron de s'introduire dans le château.

Enfin, le dernier argument et le plus fort était celui-ci : A supposer qu'un meurtre eût été commis sur la personne du comte, comment et par où avait-on pénétré dans sa chambre? La porte en était fermée en dedans, et Frantz avait été contraint de l'enfoncer.

Et d'ailleurs, le lambeau de cachemire accroché aux broussailles du talus, ne suffisait-il pas pour démontrer le suicide?

Toutes ces raisons étaient sans réplique; elle ne convainquirent pas Georges Dalibray.

Il voulut visiter la chambre du margrave, cette chambre où l'hôte du 2 novembre avait passé la nuit. Il s'informa de son nom que ni Frantz ni Déborah ne purent lui apprendre; car, on se le rappelle, Arnold et Duhamel avaient conversé constamment en français, —

CHRONIQUE LOCALE

ET DÉPARTEMENTALE

Grèves des mineurs.

Des démonstrations du caractère le plus grave et qui rappellent les violences des premiers jours de la grève, ont encore marqué la journée de mercredi.

Vers onze heures du matin, une troupe de mineurs d'une vingtaine environ, partie de la place Royale, où elle stationnait, s'est portée sur le puits Villebeuf, situé comme on sait, sur le boulevard du jardin des Plantes, en pleine ville.

Depuis quelques jours, le puits Villebeuf, d'après le désir de son directeur, n'était plus occupé militairement.

Arrivés sans encombre à la mine, les agitateurs ont donné au mécanicien l'ordre d'arrêter la machine, menaçant d'enlever eux-mêmes les grilles, et de lâcher la vapeur si on n'obéissait. En même temps ils ont enjoint à l'ingénieur de faire remonter sur le champ les hommes qui travaillaient dans les galeries.

Sur la réponse qu'on leur a faite, qu'il n'y avait dans le puits que des gouverneurs, ils ont répliqué qu'ils venaient de compter les chapeaux, qu'ils étaient treize ouvriers dans les chantiers et qu'on se hâtât de les rappeler sinon...

Faute de moyens de résistance on a dû se résigner.

Cet incident, qui a pris quelques temps pour être mené à fin, avait attiré devant le puits Villebeuf une foule qu'on peut évaluer à un millier de personnes.

On ajoute que, dans la matinée, des espions avaient été envoyés pour surveiller la sortie du charbon et rendre compte à qui de droit de l'état des choses.

Il paraît même avoir qu'un des meneurs de la grève s'était introduit, de sa personne, dans les galeries et qu'il y a donné, plus d'une fois, des signaux à contretemps au risque de causer un sinistre. Cet individu est l'objet, nous dit-on, des recherches de la gendarmerie.

Après avoir ainsi interrompu par violence les travaux de Villebeuf, la bande perturbatrice s'est dirigée vers le Soleil, où deux cents individus environ se trouvaient réunis. Quelques pourparlers ont eu lieu; puis la masse divisée en nombreux petits groupes s'est portée sur le Montcel-Sorbières.

Là, va se renouveler sans doute, la scène du puits Villebeuf. Ordre d'éteindre les feux, de faire remonter les mineurs; sans quoi bris immédiat des machines.

Le puits du Montcel-Sorbières avait un poste de soldats suffisant pour protéger les travailleurs. Nous ignorons les raisons particulières qui ont déterminé l'ingénieur à céder à la menace. Toujours est-il que les galeries ont été évacuées à l'approche des mineurs étrangers.

Déjà, la troupe a marché sur la Chazotte, où, comme on sait, près de 700 ouvriers sont occupés. Mais les abords du puits étaient fortement gardés par un détachement de dragons et de gendarmes. A leur arrivée les grévistes ont été cernés et force leur a été de battre en retraite, ou de se laisser prendre. Une trentaine environ ont été faits prisonniers. On en a retenu une dizaine qui ont été amenés le soir, sous bonne escorte, à St-Etienne.

Nous avons la satisfaction d'annoncer, qu'en dépit de cette tentative d'intimidation, les travailleurs, ce matin, sont plus nombreux qu'hier, à la Chazotte et au Montcel-Sorbières. Mais il est grandement à désirer qu'il soit pris des mesures énergiques pour qu'elle ne puisse se reproduire.

La formation des bandes est un péril pour la liberté du travail.

Il faut que la liberté du travail soit garantie, à tout prix.

Mémorial de la Loire.

— Le bruit circule, depuis quelques jours en ville, qu'un coup de fusil chargé à plombs a été tiré sur un soldat en faction, à l'un des puits du bassin. Les grains auraient enveloppé le militaire, mais heureusement sans l'atteindre.

— La cour de cessation vient de rendre un arrêt de réhabilitation en faveur de deux malheureux morts, l'un au bagne de Brest, l'autre à Cayenne, et dont l'innocence était reconnue depuis neuf ans: ils se nommaient Louarn et Buffet. La condamnation remontait au 1^{er} avril 1854. Elle avait été prononcée par suite des apparences fautes. Un vol avec effraction et violence avait été commis dans une maison isolée du département du Finistère, par trois

hommes déguisés sous des chemises blanches, au visage barbouillé de suie, à la tête enveloppée de mouchoirs. Louarn et Buffet, pauvres journaliers du pays, furent arrêtés et, sur des indices trompeurs qui parurent des preuves, condamnés aux travaux forcés: Buffet, pour vingt ans; il est mort au bagne de Brest en 1855; Louarn, à perpétuité; il est mort à Cayenne en 1856.

Ils étaient innocents! Les vrais coupables, découverts en 1859, ont été condamnés le 21 janvier 1860, à la suite d'un débat où l'innocence de Buffet et de Louarn a été démontrée jusqu'à l'évidence et hautement proclamée. La cour de cassation, sur l'initiative du garde des Sceaux, vient d'appliquer la loi du 29 juin 1867 en prononçant après débat contradictoire leur solennelle réhabilitation. Elle a ordonné que l'arrêt serait affiché à Quimper, chef lieu de la cour d'assises du Finistère, et à Banalec, derniers domiciles des condamnés réhabilités...

— La semaine dernière un incendie a éclaté à Régny au préjudice du sieur Lièvre Pierre, teinturier. La cause de ce sinistre est inconnue. Les pertes sont évaluées à 2,500 fr. environ; tout était assuré.

— Dimanche 27 courant le sieur Bararot Charles âgé de 67 ans rentier, à Saint-Germain Laval, a été trouvé pendu dans sa chambre à coucher. Il s'était pendu à l'aide d'une serviette attachée à une poutre. On suppose que ce sont ses souffrances physiques qui l'ont porté à se donner la mort.

M. le ministre de la guerre vient de fixer à 45 francs pour l'infanterie, et à 50 francs pour l'artillerie, le taux de la somme à verser au Trésor par les gardes nationaux mobiles qui se font remplacer dans les conditions de la loi de 1868.

Ce versement est opéré après la passation de l'acte de remplacement.

Les hommes auxquels est applicable l'article de la loi du 1^{er} février 1868, qui dispose que tout homme remplacé dans l'armée par un garde national mobile, est tenu de s'habiller et de s'équiper à ses frais, comme garde national mobile, se divisent en deux catégories: 1^{re} Les jeunes gens compris dans le contingent de l'armée, mais remplacés avant leur incorporation; 2^{re} Les militaires de l'armée active ou de la réserve remplacés après incorporation et appartenant à la classe de 1867 ou aux classes suivantes: les remplacés des classes antérieures ne faisant pas partie de la garde nationale mobile.

Les uns et les autres sont tenus de s'habiller et de s'équiper à leurs frais dans la garde nationale mobile, du moment que leurs remplaçants font partie de cette garde et quand même ceux-ci n'auraient pas encore été habillés. Les militaires de l'armée active ou de la réserve remplacés après incorporation doivent, en outre, payer l'indemnité d'habillement de leur remplaçant dans l'armée, conformément aux règlements en vigueur à cet égard.

Le tribunal correctionnel de la Seine a condamné avant-hier M. Henri Rochefort à trois ans de prison, 10,000 fr. d'amende, et l'a déclaré, pendant un espace de temps égal à la durée de la peine, déchu des droits civiques, civils, de vote et d'éligibilité.

M. Henri Rochefort était prévu d'avoir fourni au sieur Robert Myrle les moyens d'introduire en France des numéros de la Lanterne contenant les délits d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement et d'offense envers la personne de l'empereur.

Une véritable épidémie de grèves sévit en ce moment sur la classe ouvrière à Lyon: les boulangers, les ovalistes, les ouvriers en pâte d'Italie, les constructeurs mécaniciens, les fondeurs en cuivre, les ferblantiers, les ouvriers en bronze et les plâtriers ont, tour à tour, suspendu les travaux et proposé des révisions de tarifs aux patrons.

Ces différentes grèves n'ont donné lieu à aucun désordre extérieur.

La Cour impériale de Rouen, jugeant en dernier ressort, vient de décider, ces jours-ci, le prix que peut valoir un nez cassé. Un honorable négociant de Paris, il y a dix mois, avait installé sa famille aux bords de mer, près de Saint-Valéry en Caux. Tous les samedis, il prenait le train des maris pour venir rejoindre ses siens. Mais pour gagner la plage, il fallait faire quelques lieues en omnibus. Un soir, par un temps obscur, cet omnibus a versé, et M. X... est tombé si malheureusement que, malgré les soins des médecins, son nez est resté sur la route. Il a attaqué le conducteur devant le tribunal d'Yvetot, qui a alloué 1,000 fr. en réparation de son nez cassé.

Enfin, Georges s'installa au château et se mit à observer minutieusement toutes les démarches de Karl.

Mais Karl guérit de sa blessure, et un beau jour, muni des deux mille francs d'Arnold, il disparut sans avoir daigné prévenir sa sœur. On n'entendit plus parler de lui.

Ainsi que l'avait prédit le garde-chasse, on ne put retrouver le cadavre du comte d'Ellenstein; les recherches les plus scrupuleuses faites dans le cours du Rhin n'amenèrent aucun résultat.

Peu de temps après, Frantz alla rejoindre à Paris la dernière descendante de ses maîtres. Avant son départ, Dalibray lui avait fait promettre de s'adresser à lui en cas de malheur; mais les lettres de Frantz rassurèrent bientôt les habitants d'Ellenstein sur son compte et sur celui de l'enfant. Lady Fowland, — cette vieille amie à qui le comte Arnold avait confié sa fille, — était intéressée au sort de l'orphelin; elle l'aimait comme sa propre enfant et refusait de s'en séparer. Au reste, elle lui faisait donner une éducation en rapport avec son nom et se proposait même de l'adopter. Enfin, lady Fowland, touchée du dévouement de Frantz, l'avait, suivant son désir, attaché uniquement à la personne de la fille des comtes.

Tout allait donc pour le mieux de ce côté. Au château, il n'en était pas de même. Déborah, frappée de tristesse par l'absence de son mari, que jusques-là elle n'avait jamais quitté, vieillissait d'une manière effrayante; languissante, accablée d'infirmités elle se traînait lentement vers le tombeau. En vain la petite Maria, après l'abandon de son frère, était venue demeurer avec elle. La présence de cette enfant ne put ni adoucir les regrets de Déborah, ni dissiper sa dangereuse mélancolie.

Enfin, Georges Dalibray, désespérant de recueillir aucun indice sur la mort mystérieuse du comte, quitta le pays au bout de quelques mois de séjour. Il était jeune, ardent, avide d'impressions nouvelles; au milieu de sa vie accidentée de voyageur, le drame d'Ellenstein

s'affaiblit peu à peu dans sa mémoire. Si bien qu'un jour, son homme d'affaires reçut de lui une lettre datée de Calcutta, dans laquelle lettre Georges lui enjoignait de mettre en vente le château et de s'en défaire à tout prix. Il avait enfin trouvé, disait-il, le paradis des rêves, et décidé à vivre et à mourir sur les bords du Gange, il ne voulait plus remettre les pieds en Europe.

L'homme de loi sourit. Il était habitué aux boutades de son client. Néanmoins, il exécuta ses ordres et mit en vente le château d'Ellenstein.

Or, les années passèrent sans qu'il se présentât un seul acquéreur, le château continua de s'écrouler pierre à pierre et force fut bien à Dalibray d'en demeurer possesseur.

Ainsi donc le souvenir terrible de la nuit du 2 novembre allait de jour en jour se perdant dans l'oubli.

Si le comte Arnold avait été assassiné, le temps seul pouvait dénouer cette sombre énigme, la Providence seule devait punir un crime qui n'avait point laissé de preuves!

ÉPILOGUE.

Quinze ans après, la police arrêtait à Paris, dans une maison de jeu, un prétendu comte de Ferrazzo-Ferrazzi, qui n'était autre que Karl le bûcheron.

Condamné pour escroquerie, il déclara être l'unique auteur du meurtre du comte d'Ellenstein dans la chambre duquel il avait pénétré avec son ami Wilhelm, pendant la nuit du 2 novembre, par une galerie souterraine aboutissant à la pierre maudite.

Wilhelm, qui n'avait été attiré à ce piège que par l'appât d'une forte somme d'argent qu'il croyait enfouie sous la pierre du Diable, avait reculé devant la nécessité de commettre un crime, et quand Duhamel s'était introduit dans le corridor sombre d'où s'échappaient les bouffées de voix confuses et les clameurs sourdes qui avaient éveillé son attention, il avait dû

Non encore satisfait, le pauvre M. X... a porté appel à Rouen, et là, malgré l'avocat de l'ombibus, qui a prétendu que M. X... n'ayant plus de conquêtes à faire, n'avait pas tant besoin du nez qu'un autre, l'indemnité nasale a été quintuplée.

La Cour a porté à 5,000 fr. le prix de ce nez de négociant. Qu'on se le dise!

THÉÂTRE DE ROANNE

Il ne faut pas que les préoccupations de la saison nous fassent oublier la troupe dramatique et lyrique qui vient d'arriver parmi nous.

Ce serait vraiment dommage, et nous plaignons les personnes qui, entre autres pièces jouées par cette excellente troupe, n'ont pu assister aux *Noces de Jannette*, opéra comique qui mérite bien la vogue qu'il conserve et dans laquelle Mme Noubel joue le rôle de Jannette avec un véritable talent. Nous ne saurions trop dire, combien sont perdues les notes que cette artiste a dans la voix, aussi a-t-elle été applaudie à outrance par un public vraiment choisi de Roanne.

Et dans les deux œuvres! Comme l'insouciance Caroline (M^{lle} L. Régner) remplit à merveille son petit rôle de juge! N'est ce pas un véritable garde-champêtre que ce Labarague (M. Philis) qui aspire, innocente ambition, à devenir gendarme.

En un mot, M. Lecomte Régner, artiste lui-même, est admirablement secondé par un grand nombre d'autres véritables artistes qui, à des degrés différents sans doute, mériteraient ici une mention spéciale.

R. V.

Aujourd'hui dimanche 4 juillet 1869 immense succès théâtral.

LES CHEVALIERS DU BROUILLARD

Drame à grand spectacle, en 5 actes et 10 tableaux, par MM. A. Dennery et E. Bourget.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 26 juin au 3 juillet 1869.

Mariages (3).

Christoph Benoît, tisseur, 30 ans, et Boizet Antoinette, tisseuse, 20 ans.

Danière Claude, menuisier, 28 ans, et Rambaud Marie, 19 ans.

Aubert Joseph, employé au chemin de fer, 31 ans, et Chaussonnery Madeleine, bobineuse, 23 ans.

Naissances (13).

Brachet Quentin, fils de Michel Brachet, et de Martin Catherine. — Remontet Agathe, fille de Didier Remontet, et de Recorbet Françoise. — Vernay Philippe, fils de George Vernay, et de Fradin Gabrielle. — Livet Madeleine, fille de Pierre Livet, et de Corget Claudine. — Tamin Antoine, fils de Mathieu Tamin, et de Martinet Claudine. — Perret Claude, fils de Gay Perret, et de Desport Marie. — Penel Julie, fille de Pierre Penel, et de Sivert Marie. — Bonnevay Marie, fille de Jean Bonnevay, et de Charonard Benoîte. — Laroux Alexis, fils de Philippe Laroux, et de Marault Marie. — Duzelay François, fils de Denis Duzelay, et de Villeneuve Catherine. — Duros Marie, fille de François Duros, et de Vagnay Juliette. — Beraud Eugénie, fille d'Antoine Beraud, et de Champromis Françoise. — Jourlin Etienne, fils de Claude Jourlin, et de Gontard Marie.

Décès (9).

Arfènil Jean, journalier, 82 ans. — Gonnon Claude, préposé en chef de l'octroi de Roanne, 82 ans. — Roebach Catherine, épouse de Moreau Pierre, 37 ans. — Boisset André, épicière, 39 ans. — Prudhon Jean, propriétaire, 54 ans. — Régner Mélanie, 1 ans. — Sornin Antoine, coiffeur, célibataire 25 ans. — Vial Rose, rentier célibataire, 71 ans. — Thuinet Benoît, négociant, 57 ans.

Caisse d'épargne de Roanne.

Mois de juin 1869.

Pendant ce mois la Caisse a reçu de 131 déposants, dont 38 nouveaux, . . . 21532 fr. » Elle a remboursé à 76 titulaires de livrets dont 19 pour solde . . . 21081 fr. 93.

Nous lisons dans la Semaine Religieuse :

M. Flachy, aumônier de l'Hôtel-Dieu, à Lyon, a été nommé chanoine d'honneur.

La nomination de M. Margoton, curé de Vaux, à la cure de Saint-Georges-de-Reneins, a été agréée par décret du 19 juin.

M. Dupré, vicaire de Saint-André, à Tarare, a été nommé curé de Vaux.

M. Deville, vicaire de la Ricamarie, a été nommé curé à Marols.

M. Melin, vicaire de Saint-Pierre-de-Bœuf, a été nommé curé commis de la paroisse.

M. Martinet, vicaire de Saint-Just-en-Bas, a été nommé curé à Civiens, en remplacement de M. Delorme, démissionnaire.

M. Bomel, professeur, a été nommé vicaire à la Ricamarie.

engager une lutte terrible avec le bûcheron resté seul acharné à sa victime.

Le comte, frappé par le poignard de Karl, avait eu le temps pourtant avant d'expirer de glisser entre les mains de Duhamel le portefeuille rouge qui renfermait l'avenir de sa fille. L'ouvrier nous? Duhamel en fuyant le château avait fondé sur cette fortune inattendue l'espoir de réparer ses désastres.

Retré en France, il ne craignait pas de toucher à ce dépôt sacré qu'il avait recueilli des mains d'un homme qu'on assassinait.

Mais un jour la Providence lui apparut sous les traits de Georges Dalibray qui avait gardé dans sa mémoire le souvenir des traits qu'il avait vus un jour si bouleversés.

Duhamel avoua tout, et Georges lui offrit les moyens de tout réparer.

Alors le banquier n'eut plus qu'un but: la restitution.

Il découvrit sans peine la fille du comte qui n'avait pas quitté lady Fowland, et lui rendit intact l'héritage de son père.

Cet acte de probité, si tardif qu'il fût, obtint sa récompense: Georges Dalibray emmena en Allemagne Duhamel avec sa famille, le jour où l'acquéreur du château d'Ellenstein épousa, dans la chapelle du manoir reconstruit, la comtesse Blanche qui avait atteint sa majorité, et qui, en bonne fille du Saint-Empire, apporta la noblesse du nom là où il y avait déjà celle du cœur.

Wilhem devint le mari de la petite Maria, et les époux vendent aujourd'hui d'excellentes petites horloges dans la forêt Noire.

Quant au fidèle Frantz, il est mort l'année dernière, à un âge très-avancé, heureux d'avoir vu renaitre le blason de ses maîtres.

On l'a enterré à côté de ceux qu'il avait si loyalement servis, dans la chapelle du vieux burg.

FIN.

Le baron Frédéric de REIFFENBERG.

— Nous recevons la pièce de vers suivante, inspirée à Madame Hermance Lesguillon par la mort du grand poète *Lamartine*.
Lamartine n'est plus un objet de haine politique; c'est le grand homme, le grand poète, pour qui la postérité n'a plus que de l'admiration et qui ne survit que dans la gloire et dans ses œuvres.

Repose toi noble poète!

Mourir, pour toi c'est une fête!

Mourir, pour toi c'est la grandeur!

Ta voix nous reste quoique absente;

De ton deuil ta gloire s'augmente!

Elle apparaît dans sa splendeur!

Celui dont l'âme fut si grande.

Dont les chants furent une offrande

Au Dieu, fier de l'avoir donné;

Celui dont s'honore l'histoire

Et qu'on place dans sa mémoire

Par tant de succès couronné!

Sublime et rare créature.

Celui qui garda sa nature

Comme en germe l'on fait les cieux;

Celui qui fut notre modèle

Avec joie ouvre sa grande aile

Dans l'éther libre et spacieux!

Ce sont là les esprits sublimes.

Dont on aime à suivre la loi;

Vivants, ils nous font croire à l'âme;

Leur religion est la flamme

Dont l'infini donne la foi!

Leur mort encore à la croyance

Mêle un élan de confiance;

Peut-on croire au néant pour eux?

Non! nous dit une voix secrète,

L'âme si noble et si parfaite

Remonte au berceau lumineux!

Comment? Dieu seul peut nous le dire!

Mais lorsque Lamartine expire,

Nos regards le suivent encore!

Ils suivent la trace voilée

Où son âme s'en est allée

Par un sillon d'azur et d'or!

II

Tu ne descendras pas de ton trône de gloire,

Noble tribu du Ciel enfanté par l'histoire!

Te voilà revenu surte et rayonnant!

C'est un autre soleil effleuré sur le monde;

Il verse et jette à flots sa parole féconde

Sur les cœurs en les sillonnant?

Tout ce que Dieu fit grand reste grand, quel qu'on fasse;

A l'aigle il faut les ailes, au chène il faut sa place;

En vain l'orage un jour osa le menacer;

Tu restas calme et fort sous les bruits du blasphème;

Et l'ouragan honteux s'épouva de lui-même;

Ton souffle lui dit de passer!

Oh! ne l'oublions pas! C'est toi, divin prophète,

Qui fis le peuple grand en le faisant poète;

C'est toi qui pour le bien as toujours combattu;

C'est toi qui le bergas dans tes flots d'harmonie;

Et sur son pouvoir même imposas ton génie

Qui te venait de ta vertu!

Ballotté sans terreur par le flot populaire,

Dans ses emportements ton flamme tutéaire

L'emporta vers le droit chemin!

Convert de ta fierté, cette cuirasse antique,

C'est toi qui lui montas l'honnête république

Que Dieu te montrait de la main!

On te vit tout braver pour traduire en clémence

La fureur du succès où germe la vengeance;

On te vit tout garder: famille et souvenir;

Ceux que tu conduisais, gagnés par ta parole,

Peuple facile et grand, comprenait son grand rôle,

Et brisant le passé protégeait l'avenir.

Oui, constant ou léger, toujours ce peuple t'aima;

Ce n'est pas de son cœur que sortit le blasphème;

Confiant et sincère, il aime qui l'aima;

Il sait que c'est par toi qu'il conserva sa gloire;

Et que tu lui choisis son drapeau de victoire

Au souvenir qui l'enflamma!

III

Au milieu du torrent qui l'eût perdu peut-être,

Il entendit la voix, comme la voix du malheur

Dont on reconnaît la douceur;

Aux vœux tumultueux de la foule égarée,

Tu vins au faîte d'un âme inspirée,

Et jeter l'amour dans son cœur!

Va, notre cher et grand poète,

Ta venue ici fut complète;

Tu fus tribun, tu fus divin!

Tu souffris l'insulte et l'injure,

L'ingratitude et l'imposture;

Un Dieu bon te prend par la main!

Honte à tes détracteurs qui marchandaient l'obole!

Que dans l'astre étoilé ton luxe se console;

Tes palais sont plus haut que ceux de ces marchands!

Sur des oreillers d'or tu peux poser ta lyre;

Tu n'écouteras plus sous le mot qui déchire

L'effluve de l'amour qui dirigeait les chants!

Une voix maternelle et pure.

Dont ton cœur connaît le murmure,

Va tressaillir en te voyant;

C'est l'épouse fidèle et sainte.

Qui, triste, t'attendait dans la céleste enceinte,

Veillant sur tes jours et priant!

Digne de ton grand cœur, digne de ton génie,

Ombre chère, toi jours béni,

C'est un pasteur protestant, M. Martin Paschoud, qui a succédé à l'orateur catholique. De même que lui, il a pris pour thème l'union entre tous les hommes, qu'ils soient catholiques, israélites ou protestants.

La séance s'est terminée sous le coup de l'émotion causée par ce spectacle, trop rare, de ministres de religions diverses unissant leurs voix pour prêcher la paix, la concorde et la fraternité universelles.

Pour extrait: J. PIEAUD.

— Il nous arrive de bonnes nouvelles des récoltes dans le Beaujolais. Le *Journal de Villefranche* nous dit en effet que deux jours de beau temps ont suffi pour calmer les craintes que faisaient concevoir les pluies de ces jours derniers. Aussi le beau temps est-il constant, vite contraire semble-t-il se maintenir, il n'y a plus de vendeurs, ou leurs prétentions sont exagérées. C'est pourquoi un propriétaire des environs, subissant les impressions de la température, a été obligé de vendre son vin 70 fr. au lieu de 75 qui lui étaient offerts six mois plus tôt.

Depuis mercredi la chaleur est revenue. Toutes les récoltes sont magnifiques. On se hâte de couper les foins qui sont abondants. Nos marchés sont encombrés de cerises, fraises, petits pois, etc., à des prix raisonnables. La vigne promet toujours les plus belles espérances. Le thermomètre qui s'était élevé il y a 12 jours à 30, était descendu à 20 et 18 degrés.

Avant hier matin, écrit-on de Toulon, tous les bâtiments sur rade, la douane, la gendarmerie et les populations du littoral étaient en alerte pour donner la chasse à une corvée de dix forçats qui s'est évadée des chantiers de Brégailhon, en enlevant une embarcation des travaux hydrauliques. Cette audacieuse entreprise, favorisée par un violent coup de vent de N.-O., permettait aux fugitifs de se dérober rapidement à toutes les poursuites; mais, effrayés par l'état de la mer, ils ont préféré jeter l'embarcation à la côte dans le golfe de Lazareth, et ils se sont sauvés dans les bois de la presqu'île de Saint-Mandrier, où ils sont étroitement bloqués et traqués comme des bêtes fauves.

COTONS.

Le Havre, 2 juillet 1869.

Samedi nous vous donnions le mouvement hebdomadaire de l'Europe par ports; le voici résumé par sortes :

Import.	Début.	Stocks en mer	Total	l'an d.
Amér. 30000	53000	256000	105000	361000
Bresil, 7000	41000	75000	"	75000
Jumel, 3000	4000	53000	"	53000
Dwers, 6000	4000	12000	"	12000
Levant, 2000	8000	14000	"	14000
Indes, 15000	30000	124000	851000	975000
61000	110000	534000	956000	1490000
Stock aux Etats-Unis,				74000
				100000
Total à disposer,				1566000

Nous avions ce matin la date du 26 de Bombay avec le prix de 117. 50 pour Omran coté et fret, le marché haussant sans grandes affaires.

Nos lettres de New-York du 15 disent qu'il a été planté de 10 à 20 %, plus que l'an dernier mais que les apparences ne sont pas favorables telles qu'elles devraient l'être à cette saison.

Nos marchés restent animés et renchérissants. Nous avons ici les ventes de 7, 950 b. dont 5,500 livrables. Les Omran départ mars 120/48; commencement mai, 147 1/2; chargeant 116, Cocanah chargeant 107 1/2; Bengale départ mai 100 fr. Sorocaba embarquement juillet ou août 143. Louisiane très-ordinaire 147. Omran nouveau 127, ancien bon 122 1/2.

A Liverpool 45,000 b. dont 11,000 pour la filature. Mobile livrable 127/16, Omran 10 1/8 à 10 1/4.

Très-ordinaire Louisiane 148.

Notre place a été visitée, cette semaine, par un plus grand nombre d'étrangers que les semaines précédentes, et la vente s'en est ressentie. On s'attend à voir la demande s'accroître davantage les semaines qui vont suivre; la hausse persistante des cotons en laine, vient seconder le mouvement; on remarque encore un peu d'hésitation chez quelques acheteurs. Les cotons filés se placent lentement et les prix ne varient guère surtout pour le disponible; quand les fabricants auront épuisé une partie de leur stock en tissus, ils reviendront largement aux achats.

Devids, Mull-Jenny, continus.

Vente régulière en filés continus; prix fermes. M. J. les gros n° sont l'objet d'une bonne demande; les n° fins se vendent par petits lots; les filatures qui ont des engagements ne veulent plus vendre au cours de la semaine dernière, on trouve encore de disponible aux anciens prix.

Tissus, lourds écrus, crêtonnes, longottes, etc. Il s'est traité de forts lots à prix très-fermes, il y a des besoins et on compte ce mois de grandes quantités.

Roannerie.

On remarque une assez grande activité dans la vente, mais les prix sont toujours mauvais, les fabricants comptent réduire leur production, s'il n'obtiennent pas de meilleurs prix, dans le courant du mois.

Mulhouse 30 juin haussé 1/4 à 1/2 c en Tissus.

H. GUILLEBERT.

Reboisement

Discours prononcé par M. Duchêne garde-général à Roanne devant les membres du Congrès de Lyon.

(Suite).

Cette irrégularité du régime tient à la conformation du bassin de réception qui facilite l'accumulation d'un grand volume d'eau sur un seul et même point, à la nature des terrains de ce bassin qui absorbent en très-petite quantité les eaux pluviales, et à une troisième cause beaucoup plus puissante, l'état du déboisement de la montagne.

Si de vastes forêts étaient suspendues aux flancs des montagnes de la Madeleine, et recouvraient leurs sommets, la fonte des neiges se ferait graduellement et cesserait d'être brusque, presque subite, à l'apparition des premières chaleurs. Les eaux pluviales, divisées par les feuilles et les branches qui en absorbent une partie, seraient ralenties, dans leur écoulement sur le sol, par les tiges des arbres, les arbustes et les herbes. Elle serait ainsi forcée de s'infiltrer dans la terre, où elles pénétreraient jusqu'aux réservoirs naturels qui donnent naissance aux sources, et la faible quantité qui glisserait à la surface jusqu'au fond des vallées y arriverait lentement, sans érosion, et sans causer une perturbation sensible dans le régime du Rensson.

Les travaux de reboisement entrepris dans ces régions couvrent déjà une étendue de plus de 600 hectares, et nous avons tout lieu de croire que, lorsque les zones de reboisement seront terminées, nous aurons une étendue reboisée de plus de 1,200 hectares pour le seul bassin du Rensson.

Ce que je viens de vous dire, Messieurs, sur le bassin du Rensson, je pourrais le répéter pour les bassins de presque tous les cours d'eau, affluents de nos deux grands fleuves, tels que, pour le département de la Loire la Teyssonne, l'Aix, le Sorin, le Pignon, le Giers, le Furand; pour le département du Rhône l'Azerge, la Brevienne, la Turdine, etc.

Il importe donc de reboiser les versants dénudés des bassins de nos cours d'eau. Ce travail de régénération est déjà commencé. C'est à l'administration forestière qu'a incombé le soin de donner la première impulsion aux travaux de reboisement. La loi de 1860 a mis à sa libre disposition pour cela, un crédit d'un million à répartir dans toute la France.

Inutile de vous faire remarquer, Messieurs, d'une part, combien est trop faible ce crédit, et de l'autre, que les départements du Rhône et de la Loire arrivant qu'en troisième ligne comme importance au point de vue du reboisement, les subventions qu'on leur alloue annuellement ne peuvent qu'être très-faibles. Aussi devons-nous nous complaire sur les fonds de ces deux départements pour les secours à accorder et sur les encouragements de votre société, tout en espérant cependant, qu'au renouvellement de la loi du 28 juillet 1860, renouvellement qui a lieu cette année, le Corps Législatif augmentera le crédit, vraiment insignifiant, alloué à titre d'essai par une loi qui donne satisfaction, dans une trop faible mesure, à l'une des plus grandes questions d'intérêt général.

Depuis l'application de cette loi, application qui n'a commencé réellement dans les départements du Rhône et de la Loire, qu'en 1862, il a été reboisé :

1° Dans le département de la Loire,
1200 hectares de terrains communaux;
1500 hectares de terrains particuliers.
2° Dans le Rhône;
1300 hectares de terrains particuliers;
160 hectares de terrains communaux.

Nous avons donc pour nos deux départements une étendue totale reboisée de 4160 hectares.

Malgré cela il reste encore bien à faire dans ces deux départements, car, dans le Rhône 6,000 hectares, et dans la Loire 10,000 hectares de terrains à peu près incultes, attendent une régénération qui les mette à même de donner un vrai revenu, et, comme j'ai eu l'honneur de vous le montrer, c'est du côté du reboisement qu'il faut tourner nos regards si nous sommes désireux d'obtenir cet heureux résultat.

Je ne vous dirai pas, Messieurs, au prix de quels efforts et de quelles luttas on est parvenu à faire songer aux populations de quelques communes l'importance et l'utilité du reboisement. Au début de la mise en œuvre des travaux, il y a des périmètres obligatoires où l'on a dû faire venir les brigades de gendarmerie pour empêcher des désordres de se produire, car des femmes et des enfants se portaient sur les chantiers pour détourner les ouvriers.

C'est par les faits qu'on a pu combattre l'ignorance et le mauvais vouloir des populations dont quelques unes, en voyant de beaux semis de Puits Sylvestres (de 4 ou 5 ans) verdoyant sur la surface nue et pierreuse des vaines pâtures, sont revenues de leurs préventions. Mais, j'ai hâte de le dire, à part quelques faits isolés, les populations ont laissé faire, espérant dans leur fort intérieur que rien ne viendrait et qu'on serait bientôt obligé de renoncer à de vains travaux. C'est à la faveur de cette insouciance, que l'administration a pu ainsi chaque année reboiser dans la plupart des périmètres obligatoires l'étendue annuelle déterminée par la Loi.

Je dirai même que des Maires plus désireux de sauvegarder les vrais intérêts de leurs administrés, que soucieux de cette fausse popularité qu'on acquiert par la faiblesse, ont demandé le reboisement de leurs communes. Les communes d'Ecoche, dans la Loire, et de Van-Renard, dans le Rhône, que je puis citer, ici, se sont trouvées dans ce cas.

Ecoche avait il y a sept ans 130 hect. de communaux improductifs; grâce à l'intelligente et ferme initiative de son maire le reboisement a été opéré sur ces 130 hect. malgré une vive résistance des ayants-droits, et aujourd'hui, pour satisfaire aux règles d'une bonne sylviculture, on est obligé de faire une éclaircie sur 18 hect. de semis trop serrés, ce qui donnera environ 20,000 fagots à abandonner en partage aux ayants-droits, les populations, revenues de leurs préventions, pourront voir par là, l'action désintéressée de l'Etat dans cette œuvre du reboisement, puisqu'il a presque fait tous les frais de travaux de semis sur ces 130 hect. et qu'il n'en retire rien, abandonnant tous les produits à la commune.

A ce propos je vous dirai, Messieurs, qu'une erreur, née de la méfiance qu'on a les habitants des montagnes pour tout ce qui est générosité du Gouvernement, c'est la croyance que l'Etat acquiert un droit de propriété sur les terrains reboisés à l'aide des subventions qu'il accorde. Tout ce qu'on peut leur dire, pour les convaincre à cet égard et leur montrer l'action désintéressée de l'Etat, n'a pas créance auprès d'eux; il leur faut la preuve des faits accomplis; il faut qu'ils voient par la suite des temps que l'Etat n'exerce pas de droit de propriété sur les terrains reboisés dans ces conditions ou bien, ce qui vaut mieux encore, la preuve tirée de l'exemple.

Aussi ne saurions-nous trop engager les grands propriétaires à entreprendre eux-mêmes des travaux de reboisement avec les secours de l'Etat, car dans toutes les communes où cet exemple a été donné, les populations se montrent plus sympathiques aux travaux de reboisement, qu'elles entreprennent même à présent de leur propre mouvement. C'est surtout ce qui devrait avoir lieu dans le Rhône où les zones de reboisements obligatoires, n'ayant pu être acceptées, il importe au plus haut point que le reboisement soit dû à l'initiative individuelle. Nous avons constaté en effet, que cet heureux retour à des idées plus saines s'est effectué dans les communes où de grands propriétaires ont entrepris des reboisements avec les subventions de l'Etat, notamment dans les communes de St-Just-en-Cheval, pour l'exemple de M. le Comte de Sugny, celle de Vougy par celui de M. le Comte de Vougy, de Rono par celui de M. Gabriel de St-Victor qui a amélioré considérablement sa propriété par des travaux de reboisement sagement combinés avec la création de prairies; dans la commune de St-Bonnet-des-Quarts, par M. Allier maire d'Ambrière et enfin dans la commune de Vau-Renard par l'exemple de M. de St-Trivier, etc.

Le nombre des propriétaires qui donnent ainsi cet exemple devient chaque jour plus considérable, mais je tenais surtout à vous nommer ceux qui ont pris les premières initiatives de cette œuvre de régénération et en montrent les plus ardents défenseurs dans les Conseils généraux et les assemblées municipales.

Quant aux sources où les propriétaires peuvent puiser pour les travaux de reboisement, deux pépinières, établies déjà depuis bientôt quatre ans dans la région montagneuse du département du Rhône, sont actuellement en état de produire, l'une, celle de St-Apollinaire près de 4,000,000 de plants, celle de St-Apollinaire de 1,200,000 à 15,000,000 plants de diverses essences.

Dans la Loire il y a une pépinière à St-Etienne qui peut bien suffire aux besoins de l'arrondissement, mais nous croyons qu'elle est insuffisante pour parer à tous les besoins du département et nous pensons qu'il serait bon d'en créer une seconde dans une situation bien choisie de la région montagneuse de Nord-Ouest du Département.

Jusqu'à présent, messieurs, je ne vous ai entretenu que du reboisement en montagne, permettez-moi un mot à l'égard des mêmes travaux effectués en plaine. Dans notre plaine du Forez où le sol présente des éléments de fertilité à degrés si divers, combien le plus souvent ne serait-il pas très-profitable d'utiliser de si riches terres en y semant des bois. Outre la mise en valeur des terrains, il y aurait encore l'influence de l'état climatique, par la protection qu'offrirait les bois, contre les vents, et par la décomposition qu'ils opèrent, des miasmes souvent délétères qui se dégagent des eaux croupissantes si fréquentes dans les plaines. Il y a encore en plaine une autre manière d'utiliser l'influence bienfaisante des arbres, c'est de les planter en bordure. Ils tiennent pied de place, sont une source de revenu, et en même temps qu'ils embellissent les propriétés et exercent sur une certaine mesure une action assainissante. Ils ont en outre le très-agréable avantage de rompre cette monotonie attristante des vastes surfaces de nos grandes plaines.

Quelques propriétaires ont déjà essayé ce mode de reboisement, M. le Marquis de Poncein, a déjà fait de très-importants et très-utiles travaux dans ce genre; il serait intéressant de désirer que son exemple fût imité par beaucoup d'autres.

Je termine enfin, Messieurs, en faisant remarquer, que bien que le reboisement dans les départements du Rhône et de la Loire ne se présente pas avec un caractère d'urgence et d'importance que dans les Alpes où il ne peut déjà plus s'opérer qu'à l'aide de travaux coûteux et souvent même d'une réussite douteuse, il y a lieu cependant de s'en préoccuper dans une certaine mesure si nous ne voulons pas voir dans le voisinage de nos riches cultures et de nos grandes industries le spectacle attristant de terrains improductifs et complètement stérilisés par l'incurie de leurs propriétaires, alors que par quelques encouragements on pourrait éviter un aussi désastreux résultat. En outre la solidarité qui existe entre les terrains des montagnes d'où proviennent les cours d'eau, où se forment les orages, et les fertiles terrains des plaines et des côtes, cette solidarité dis-je, exige pour la sûreté de ces derniers que la surface des terrains de montagne ne soit pas dépourvue des grands arbres des futaies, protecteurs contre les vents glacés du nord et trop brûlants du midi, paratonnerres naturels et conducteurs des eaux pluviales jusqu'aux réservoirs des sources.

En un mot nous sommes tous intéressés, que nous habitions la montagne ou la plaine, à concourir si non directement du moins à être sympathiques et favorables à l'entreprise d'un reboisement général et systématique des montagnes de nos deux départements.

Pour toutes les raisons données, Messieurs, que nous avons eu l'honneur de vous énumérer, nous vous demandons de vouloir bien émettre les vœux suivants :

1° Qu'un plus grand essort soit donné aux travaux de reboisement dans les départements du Rhône et de la Loire.

2° Qu'on simplifie les mesures réglementaires qui président aux délivrances des subventions de l'Etat.

3° Qu'à l'époque des Comices et des Concours, des primes honorifiques soient aux accordées propriétaires dont les bois sont les mieux entretenus et à ceux ayant reboisé dans des conditions d'intérêt général.

DUCHÈNE garde-général.

Souscription à 38,000 actions de 500 fr.

DE

CRÉDIT RURAL DE FRANCE

Capital élevé par émission d'actions à

Vingt millions de francs

La souscription sera ouverte au siège social, 5, rue Scriée.

DU 5 AU 10 JUILLET

Mais DÉS AUJOURD'HUI, les souscriptions des départements, accompagnées d'un premier versement de 50 francs, seront reçues par correspondance et classées jour par jour, les dernières étant seules réduites.

Le Conseil aura la faculté de clore la souscription dès qu'il le jugera utile.

ON VERSE : 50 fr. par action en souscrivant, 75 fr. à la répartition.

Envoyer 50 francs pour chaque action, en coupons, espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France, au compte de M. Baradact, directeur du Crédit rural de France.

Donner exactement ses nom, prénoms, adresse, et le nombre d'actions souscrites.

Envoi de prospectus sur demande. 322

LA NATIONALE

(Ancienne Compagnie Royale),

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Garantie : 90 millions.

Augmentation du revenu pour la rente viagère. — Constitution immédiate d'un patrimoine par l'assurance en cas de décès.

Participation aux bénéfices de la Compagnie. Prospectus et renseignements au siège de l'administration, à Paris, rue de Grammont, et à Roanne, chez M. VALLAS, agent de la Compagnie. 18-3 210

LA GRATIE DE MOUTARDE BLANCHE (De santé) de DIDIER, occupe, dans l'arsenal thérapeutique, une place exceptionnelle, qu'elle a rendus aux malades; des succès sans nombre lui ont valu une popularité sans exemple, qui repose sur des propriétés médicales aujourd'hui confirmées par une expérience d'un demi-siècle. La Moutarde blanche de DIDIER n'a donc rien de commun avec ces prétendus spécifiques, ces vaines panacées qui naissent aujourd'hui pour mourir demain; dont la nouveauté fait souvent tout le mérite, et qui ne doivent leur vogue éphémère qu'à la crédulité du public. Plus de deux cent mille cures authentiquement constatées, les innombrables lettres de remerciements reçues par la maison Didier, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament que le célèbre docteur Kooke appelle à si juste titre un remède bête, un magnifique présent du Ciel. Nul traitement n'est plus sûr, moins dispendieux. 199

Les meilleurs placements sont les placements sur des affaires industrielles françaises. En effet, le capitaliste avant d'y consacrer ses épargnes, les connaît, en apprécie par lui-même l'importance et les bénéfices, en contrôle la gestion. Ni surprises, ni fraudes, ni erreurs possibles; actionnaire, il a sous les yeux sa propriété; obligatoire, il ne perd jamais son gage de vue. Cependant les affaires nationales, et les plus solides de toutes, celles qui créent les produits de première nécessité, d'usage général, appartiennent à quelques groupes restreints de capitalistes, que ce monopole enrichit. Elles leur donnent la sécurité la plus absolue, des revenus brillants et réguliers, ce que promettent toujours et assurent si rarement la plupart des autres placements.

Le public tout entier doit enfin participer à ces avantages, réservés jusqu'ici au petit nombre. Aussi sommes-nous heureux d'annoncer la prochaine ouverture de la souscription aux obligations de la Compagnie générale des Chaussures à vis, dont nous publions aujourd'hui même l'émission à des obligations, destinée à donner un grand développement à ses opérations. 330

On lit dans la Revue des Sciences un article intéressant sur les propriétés médicales de la Graine de Moutarde blanche de Didier. On sait que ce remède, qui jouit aujourd'hui d'une popularité universelle, fit d'abord rapidement son chemin en Angleterre, sous les auspices d'un médecin célèbre et d'un généreux philanthrope, le Dr Kooke et M. Turner. Plus tard, M. Didier, qui lui devait une guérison réputée impossible, se donna la mission de le populariser en France; de là, il se répandit dans tous les pays du monde. Un médicament qui fait une telle fortune, qui a des succès continus,

à des cures éclatantes qui se comptent par milliers, un tel médicament s'élève évidemment à une hauteur que ne peuvent atteindre ni les objections, ni les doutes, et qui décourage jusqu'à la discussion. Telle est la doctrine professée, dans l'article que nous rappelons, par le Dr Heinricke, qui ne fait d'ailleurs que marcher sur les traces de ces savants confrères, les Drs Trouseau, Pidoux, Cullerier, Tontain, Castelnau, etc., qui l'ont précédé dans l'appréciation scientifique des vertus thérapeutiques de la Graine de Moutarde blanche. Dr HEINRICKE, de la Faculté de Paris. 200

RENTE ITALIENNE

PAIEMENT DU COUPON

Le Crédit Lyonnais paie, dès à présent, le coupon semestriel du 5 % Italien.

Les titres devant être envoyés à Paris, le public aura le choix de faire assurer les risques de route ou de les garder à sa charge. 320

PAIEMENT DE COUPONS

Echéance du 1^{er} juillet 1869

Le CRÉDIT LYONNAIS paie dans ses bureaux, rue Impériale, Palais du Commerce, tous les coupons dont le montant est connu. 332

CHEVAUX

Carbonel et C^e, Cours de Brosses et grande rue de la Guillotière 47, Lyon. — Grand choix de chevaux en tous genres. 255

ÉMISSION

DE

8,000 OBLIGATIONS

DE LA

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES

CHAUSSURES À VIS

RAISON SOCIALE:

Sylvain DUPUIS et C^e.

SIÈGE SOCIAL:

14, 16 et 18, rue Paradis-Poissonnière

A PARIS

(Emission autorisée par l'Assemblée générale des Actionnaires du 2 avril 1869)

Prix d'émission des obligations: 170 fr.

Intérêt fixe produit par les obligations: 10 fr.

Remboursement en 24 ans, par tirages annuels: 200 fr.

Soit 30 fr. de prime, ou 18 p. 100 du capital versé.

L'intérêt est payable par semestres, à raison de 5 fr. le 30 septembre, et de 5 fr. le 31 mars de chaque année, au siège social.

Les tirages, pour les remboursements à 200 fr., auront lieu, le mois de décembre de chaque année, au siège de la C^e.

1^{er} tirage: au mois de Décembre 1869.

La Maison Sylvain DUPUIS, fondée en 1843, s'est constituée, le 24 novembre 1853, en Compagnie générale des Chaussures à vis, au capital de 1,800,000 fr.

Les bénéfices réalisés ont été, en moyenne, sur le capital engagé, déduction faite des frais généraux et de l'intérêt du capital, de

Treize francs cinq centimes pour cent par an.

Soit, avec l'intérêt de 5 0/0,

Dix-huit francs cinq centimes pour cent par an (18.05 0/0).

Le développement continu de sa clientèle, l'exploitation des Brevets Aubert, Gérard et C^e, pour la Semelle en caoutchouc hygiénique, la fabrication de nouvelles Machines à visser, motivent l'émission actuelle.

Les bénéfices de l'exploitation moyenne, même s'ils n'augmentaient pas, ce qui est tout à fait inadmissible, suffirait et au-delà à assurer l'intérêt et l'amortissement des obligations.

En résumé: Placement avec privilège de premier ordre sur un actif social bien supérieur à l'importance du prêt, et sur une exploitation ancienne en pleine voie de prospérité.

Revenus réguliers, de 10 fr. sur 750 pour 100, en Obligations solidement garanties;

Prime de 30 fr., soit 18 pour 100 du capital versé, aux remboursements annuels, dans une période de 24 ans.

L'affaire est essentiellement française; elle repose sur une expérience de vingt-cinq années; elle ne donne pas des promesses douteuses, mais des réalités attestées par une prospérité qui ne s'est jamais démentie.

Conditions de la souscription

Les obligations sont émises à 170 fr.

Elles sont remboursables par tirages à 200 fr.

Les versements ont lieu:

En souscrivant. 30 fr.

À la répartition. 40 fr.

Un mois après la répartition. 50 fr.

Deux mois après la répartition. 50 fr.

Le coupon de 3 fr. échéant le 30 septembre prochain, sera déduit du dernier versement de 50 fr., soit 43 fr. à verser, ce qui réduit en réalité le prix de l'Obligation à 165 fr.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

sera ouverte

les 3, 4, 5 et 6 juillet prochain

Au Comptoir financier et industriel, 3, rue d'Amboise-Richelieu, à Paris;

Au siège de la Compagnie, 14, 16 et 18, rue Paradis-Poissonnière à Paris.

La répartition sera faite au prorata des demandes.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Dans toutes les succursales de la BANQUE DE FRANCE, on peut verser au crédit de M. CHOLLET, directeur du Comptoir. 331

AUX BILLARDS D'OCCASION

On trouve toujours en magasin, une quantité de billards d'occasion en très-bon état, remis à neuf, de 200 à 400 fr.

Billards neufs fabriqués dans mes ateliers, comme goût, fourniture et fabrication, bois palissandre, bandes caoutchouc vulcanisé 1^{er} choix et autres qualités de bandes; garanti 3 ans, prix-fixe 450 et 500 fr.

Vente, achat, échange et fourniture de billard. On trouve également tables, comptoirs en marbre neuf, d'occasion et glaces. 299

</

Etude de M^e MARCHAND, avoué à Roanne.**PURGE.****D'HYPOTHEQUES LÉGALES**

Des immeubles situés sur la commune de Saint-Nizier-sous-Charlieu, consistant en bâtiments, jardin, prés, bois, terres et vignes, dépendant soit de la succession de Madeleine Perret, décédée épouse de Jean Montet, soit de la société d'acquêts qui, existait entre ce dernier et Madeleine-Antoinette Thévenin, soit de la succession dudit Jean Montet, de son vivant propriétaire à Saint-Nizier-sous-Charlieu, ont été licités entre: 1^o Marie Montet, majeure; 2^o Jean-Pierre Montet; 3^o Louis Montet, mineur émancipé, agissant avec l'assistance de Louis Perret, son curateur, tous les sus-nommés propriétaires à Saint-Nizier-sous-Charlieu; 4^o ladite Madeleine-Antoinette Thévenin, veuve de Jean Montet, propriétaire à Saint-Germain-la-Montagne; et 5^o Philibert Thévenin, propriétaire à Saint-Nizier-sous-Charlieu, en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Philibert Montet.

Aux termes d'un procès-verbal de M. Duvergier, juge au tribunal civil séant à Roanne, en date du quatre août 1868, enregistré, ces immeubles ont été adjugés à Marie, Jean-Pierre et Louis Montet, sus-nommés, moyennant vingt-un mille huit cent vingt francs et les charges.

Par exploit de Coquard, huissier, du 26 juin 1869, enregistré, lesdits Marie, Jean-Pierre et Louis Montet ont fait signifier l'acte de dépôt qu'ils ont fait au greffe de la copie collationnée de leur titre d'acquisition: 1^o à M. le Procureur Impérial; 2^o à Madeleine-Antoinette Thévenin, sus-nommée; 3^o à Philibert Thévenin, aussi sus-nommé, subrogé-tuteur du mineur Philibert Montet.

Cette insertion est faite afin de compléter la purge des hypothèques légales pouvant grever les immeubles vendus.

Pour extrait conforme:

Signé, MARCHAND.

Etude de M^e VEILLEUX, notaire à Roanne.**VENTE MOBILIERE VOLONTAIRE.**

Le mardi 6 juillet 1869 à neuf heures du matin au domicile du sieur Jean Baptiste Prudon, à Roanne, rue de la Berche, maison Pouzet, il sera procédé à la vente aux enchères, de divers objets mobiliers: deux beaux lits en noyers, garnis de sommiers et matelas, armoire, glace, poêle, fourneau neuf, guéridon, linges, commode, argenterie, batterie de cuisine, vin de Bordeaux, vin de Fleury, liqueurs, etc. etc.

Ce n'est qu'à partir du 1^{er} novembre 1869 que**L'HOTEL DU CENTRE**

A ROANNE

Sera tenu par M. Sevez, ancien maître d'hôtel de l'Europe au Coteau, actuellement restaurateur rue de la Côte.

Omibus pour le service de la gare.

Chevaux et Voitures à volonté. 303

Vient de paraître**L'ECHO DE LA SORBONNE**

MONITEUR DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES
PREMIÈRE ANNÉE — PREMIER TRIMESTRE
Un vol. in-4, de 316 pages, 2 colonnes. Prix: 5 fr.
Bureaux: Paris, 7, rue Guénégaud.

L'Echo de la Sorbonne, dont la publication durera trois ans, paraît trois fois par semaine depuis le 6 octobre 1868. Chaque numéro contient, avec des Variétés instructives, deux leçons rédigées conformément au programme des cours de la Sorbonne, par MM. PHILIPPON, secrétaire de la Faculté des Sciences; EMILE CHASLES, professeur de Faculté; COCHENIS, conservateur à la Bibliothèque Mazarin; DE MOYMANOT, professeur à l'Ecole Turgot; SALICIS, répétiteur à l'Ecole Polytechnique, etc.

Un numéro, 15 c. — Trois mois, 5 fr. — Six mois, 10 fr. — Un an, 20 fr. 94

MAGASINS GÉNÉRAUX

DE SAINT-ETIENNE (Loire)

AGRÉS PAR L'ÉTAT

P.-V. DEVILLE, Concessionnaire et Directeur.

Vastes Locaux constamment accessibles au public

Dépôt simple de marchandises de toute espèce. — Dépôt contre

délivrance de Warrants. — Transit.

Sans entrer dans aucun détail, le Directeur des Docks de Saint-Étienne

CERTIFIE:1^o Qu'aucun établissement de ce genre en France n'offre des conditions

meilleures, et des facilités aussi puissantes pour le très-prompt

écoulement des marchandises dont le déposant désire la vente;

2^o Que l'escompte des warrants est fait dans les bureaux des Docks par une

Maison spéciale, sans circulation, à un taux des plus

modérés et pouvant encore être allégé selon l'importance de l'affaire.

Noté. — Pour différentes sortes de marchandises il pourra être

établi des forfaits généralisant, par trimestre, toutes les

dépenses de magasinage, manutentions diverses, assurances

contre le feu, traction sur l'embranchement spécial, camion-

nage, en un mot tout ce qui peut imposer la marchandise,

depuis l'entrée jusqu'à la sortie des Magasins Généraux. — Il en

existe déjà pour les farines, pour les plâtres et pour les vins, à

des prix extrêmement réduits.

AVIS AUX PLATRIERS

Ils trouveront désormais chez M.

Guillet, marchand de bois au Coteau

(Loire), des litesaux de plâfonds, forts

comme dimension 0^m03 sur 0^m01, au

prix exceptionnel de 42 fr. le mille

réduit à 3^m. 11

Remise sur les affaires en gros.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE

Ce Café est très-efficace dans les migraines,

maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour

les enfants et détruit les propriétés irritantes du

Café des Indes, auquel on peut utilement le mêler.

Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.

Afin d'éviter les contrefaçons qui sont si nom-

breuses, nous recommandons à nos clients de

reconnaître la marque de fabrique qui se trouve à

l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature:

LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de confection

à ROANNE.

SAIL-LES-BAINS

Dit Les CHATEAU-MORAND

(Loire)

Chemin de fer du Bourbonnais, station de

Saint-Martin-d'Estreaux.

Deux groupes de sources minérales:

1^o Sources à silice gélativeuse et à

sulfates alcalins;

2^o Sources à hydrogène sulfuré.

La silice, sous forme topique, est

astringente, résolutive et cicatrisante.

A l'intérieur, elle modifie profondément

toutes les sécrétions morbides en gé-

néral.

Indications médicales.

Maladies sécrétantes de la peau; un

pus grave cicatrisé, ulcères variqueux,

plaies. Les diverses affections du col

utérin et de la muqueuse utérine. Dys-

pepsies par vice de sécrétion, diarrhées,

catarrhes de la vessie, affections osseu-

ses, articulaires, goutte, rhumatisme.

Les Eaux de Sall sont, en outre, cal-

mantes par excellence du système ner-

veux; elles occupent à ce point de vue

une place importante à côté de Plom-

bières, Nérès, Schlangebad, etc.

Piscine immense, Gymnase complet,

Parc magnifique. 250

Le meilleur des Savons de toilette

SAVON AU SUC DE LAITUE

(Propriété exclusive de l'inventeur).

**LAIT D'IRIS**

ÉMULSION SUPÉRIEURE POUR LE Teint

ET POUR LA Toilette

Pour enlever les taches de rousseur.

Dépôts dans toutes les villes.

Brevetés et déposés selon la loi.

1^{re} récompense nationale.

APPAREIL ORTHOPÉDIQUE

ET TUTEUR

Pour la déviation des

membres et de la colonne

vertébrale.

Chez CHAMBRONNIÈRE, suc-

cesseur de Ruffin, mécani-

cien à Roanne, rue Impé-

riale, 34.

A LOUER

AU COTEAU

Deux logements de 4 pièces

Avec Cave et Greniers

S'adresser à M. GONTHIER. 311

A vendre à l'amiable

PROPRIÉTÉ

de M. GUYOT-ROUCHON,

Située à Bachard, commune de Commelle-

Vernay, à 2 kilomètres de Roanne,

de la contenance de 4 hectares environ, et

comprénant:

Maison d'habitation et d'exploitation,

avec jardin potager clos de murs,

terres, vignes et prés.

S'adresser, pour les renseignements

et pour traiter, soit à M. LARUE,

notaire au Coteau, soit au propriétaire qui

l'habite, M. BARNAY, à Commelle-

Vernay.

On donnera toutes facilités pour le

paiement. 286

Un Négociant en nouveautés

demande comme

associé un jeune homme intelligent,

avec apport de 5 à 10,000 francs.

S'adresser à M. BALAVY, rue Impé-

riale, 2. 313

MAL DE DENTS

Guérison instantanée par la

PYRÉTHRINE LABAUSOIS.

1 fr. 50 le flacon.

Dépôts: à Roanne, M. GARNIER,

pharmacien; à Montbrison, M. CHAU-

VIN, pharm.; à Saint-Étienne, M. AR-

NAULT, pharmacien. 244

OCCASION UNIQUE

A VENDRE

35 à 40,000 Echelas

en bois d'acacia.

S'adresser à M. AUBOYER, horticul-

teur, marchand grainetier, rue des

Bourassières, 2, ou à M. DARCON,

place du Marché, à Roanne. 249

ENTREPOT

DES

Eaux MINÉRALES

de St-Galmier, St-Alban, Renaison

et Vichy,

chez RICHALAND, marchand épicer, rue

Impériale, 10, à Roanne. 239 12-2

ON DEMANDE un élève phar-

macien, ayant

fait quelques études.

S'adresser au Bureau du Journal, rue

Impériale, 70. 98

AVIS

A dater du dimanche 16 mai, et tous

les dimanches suivants, les Magasins

de Nouveautés seront fermés à partir

de midi. 271

AVIS

On demande à acheter, aux environs

de Roanne, plusieurs propriétés de

15 à 40,000 francs.

S'adresser à M. BALAVY, rue Impé-

riale, 2. 295

LABRO

Platier-peintre et décorateur

A Roanne, rue Sainte-Elisabeth, 71

Mme veuve LABRO, prévient le public

que, venant d'adopter à ses intérêts

M. LABRO Hippolyte, son parent, qui

exerce depuis longtemps la profession

de plâtrier-peintre-décorateur, sa maison

est en mesure de se charger de tous les

travaux qu'on voudra bien lui confier.

Comme par le passé, son magasin est

approvisionné de nombreux assorti-

ments de papiers peints de tout prix et

de tout choix. 147

ORFÈVRE

ORFÈVRE

ARGENTÉE ET DORÉE

PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES

ORFÈVRE D'ARGENT

GALVANOPLASTIE

Argenture et Dorure,

Réargenture. 147

MARQUES DE

FABRIQUE

ORFÈVRE

ARGENTÉE ET DORÉE

PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES

ORFÈVRE D'ARGENT

GALVANOPLASTIE

Argenture et Dorure,

Réargenture. 147

MARQUES DE

FABRIQUE

ORFÈVRE

ARGENTÉE ET DORÉE

PAR LES PROCÉDÉS ÉLECTRO-CHIMIQUES

ORFÈVRE D'ARGENT

GALVANOPLASTIE

Argenture et Dorure,

Réargenture. 147

AVIS

MM. les fabricants de cotonnades

sont informés qu'ils trouveront chez

M. Nourisson fils des numéros de

bouteille, au prix de dix centimes le

mille parfaitement gommés, par séries

de 1 à 10, de 1 à 30, de 1 à 40, etc. jus-

qu'à 156. 329

A VENDRE DE SUITE**BELLE MAISON**

Située à Roanne, rue Saint-Jean

Revenu 1,000 fr. Prix 12,000 fr.

S'adresser à M. BALAVY. 314

A VENDRE A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite.

UNE TRÈS-JOLIE

Maison de campagne

Située au bourg de Villers

Cette maison, formant un bel appa-

rtement de 5 pièces tapissées, avec che-

minées de marbre, est entièrement neu-

ve et jouit d'une vue très-agréable.

Elle est bâtie au milieu d'un clos de

vigne, avec un jardin fantaisie, plan-

té d'un grand nombre d'arbres fruit-

riers et d'agrément.

On donnera toutes facilités pour le

paiement.

Pour les renseignements, s'adresser

à M. AUROUX, notaire à Roanne. 4

LAURENT-RICHARD

Prévient le Public qu'il se charge,

pour son compte, des Plâtres et Pein-

tures que l'on voudra bien lui confier,

à des prix très-modérés.

On trouvera toujours chez lui le

PAPIER MINÉRAL**TYBUR**

Contre l'humidité et le salpêtre des murs

Breveté s. g. d. g. en France, en Belgique

et en Angleterre

GARANTI 5 ANS

Le seul jusqu'à ce jour qui préserve

de l'humidité les appartements

et les tentures de toutes natures

Dépôt à Roanne, chez MM. LAURENT-

RICHARD et JULIEN-VERGER, rue Im-

périale, 21. 9

DENTISTES 52, rue Impériale, 52

américains

LYON 319

2 fr. 40 par an

BUREAUX

1, rue de la Bourse, 1

PARIS

Le plus complet des journaux financiers, le guide indispensable des actionnaires et des obligataires, publie,

chaque dimanche, une Revue de la Bourse, le cours de toutes les valeurs françaises et étrangères et du change, la

liste officielle de tous les tirages, les recettes des chemins de fer, les dividendes et intérêts à recevoir, les appels de

fonds, les convocations aux assemblées générales et les comptes-rendus de ces assemblées, le bilan hebdomadaire

et mensuel de toutes les compagnies financières et industrielles, des articles raisonnés et des renseignements puisés

aux sources les plus authentiques sur leur situation, un article de jurisprudence spéciale par un de nos premiers

avocats, des conseils sur les meilleurs placements à opérer, des correspondances de toutes les places de l'Europe,

etc., etc. Il est répondu gratuitement aux demandes de renseignements